

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 11 décembre 2024

Etaient présents :

Patrick BOURDEAUX – Toine BOURRAT (jusqu’au point 24-056) – Willy BOYE – Patricia CHARTON (à partir du point 24-049) - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Annie CONNETABLE - Claude COPPIN - Grégoire CORBY – Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS (à partir du point 24-052) - Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS - Laurent GISQUET – Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT – Françoise LENARD – Ghislaine LESADE - Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – Pascal MICHELOT – François MOUTOT - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT – Denise PLANCHON – Benoit POUYET - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Françoise CHANCEL	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Nadine GOHARD	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Didier SAUSSAY	a donné pouvoir à	Patrick BOURDEAUX
Monique BUCHER	a donné pouvoir à	Willy BOYE
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Benoit POUYET
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE-TOUYA
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Olivier GOUPILLON
Laurence BACLE	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND

Secrétaire de séance : Michel LOMMIS

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 24-047 au point 24-048

Présents : 43 Pouvoirs : 10 Votants : 53

Du point 24-049 au point 24-051

Présents : 44 Pouvoirs : 10 Votants : 54

Du point 24-052 au point 24-056

Présents : 45 Pouvoirs : 10 Votants : 55

Du point 24-057 au point 24-064

Présents : 44 Pouvoirs : 10 Votants : 54

Le Conseil Communautaire,

24-047 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 25 septembre 2024

- 24-048** **PREND ACTE à l'unanimité** de la désignation et déclare installer Madame Sandrine Hagnier dans sa fonction de déléguée communautaire suppléante.
- 24-049** **DECIDE à l'unanimité** de donner un avis favorable sur le Plan des Mobilités en Ile de France arrêté,
- Sous Réserve** d'une cohérence avec l'étude mobilité de Cœur d'Yvelines en cours de finalisation :
- **BAISSER** les déplacements motorisés en massifiant et en facilitant le recours aux transports publics
 - **AUGMENTER** la fréquentation des transports en commun et en aucun cas diminuer l'offre,
 - **AUGMENTER** de manière significative les déplacements en vélo en favorisant les itinéraires de rabattement vers les arrêts des lignes Express, vers les gares du territoire, et la création de maillages locaux de liaisons douces
 - **ENCOURAGER** le covoiturage en promouvant les dispositifs existants pour réduire l'autosolisme
 - **AMELIORER** la communication autour de l'offre existante en diffusant les informations autour de l'offre de transport en commun existante et sur les autres alternatives à l'autosolisme
- Et sous réserve :**
- **D'OBTENIR** des précisions sur l'intermodalité envisagée sur site multimodal logistique de Méré-Montfort-Galluis cité dans ce projet et cartographié,
 - **DE MAINTENIR** à minima les offres (dessertes et fréquences) de transport en commun actuel,
 - **D'ASSOCIER** l'EPCI systématiquement en tant que partenaire d'IDFM
- 24-050** **VALIDE à l'unanimité** le programme d'actions tel que présenté
- ARRETE à l'unanimité** le projet de Plan Climat Air Energie tel qu'annexé à la présente délibération
- AUTORISE** le président à transmettre ledit projet de PCAET pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, au préfet de Région et à la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France
- AUTORISE** le président à conduire la procédure de participation du public par voie électronique conformément aux dispositions du code de l'environnement
- DONNE** tous pouvoirs au président pour effectuer toutes et les démarches et signer tout document en lien avec l'exécution de la présente délibération
- 24-051** **APPROUVE, à l'unanimité,** les demandes de retrait des Communautés de communes du Pays Houdanais et de Gally Mauldre du SIEED, à effet du 31 décembre 2025, conduisant à sa dissolution.
- 24-052** **DECIDE à l'unanimité** de s'engager, en lien avec l'Etat, l'ANAH et le Département des Yvelines, dans le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) sur son territoire, et de se positionner en qualité de maître d'ouvrage délégué auprès du Département des Yvelines,
- DECIDE à l'unanimité** de s'engager à délibérer, avant le 31 mars 2025, sur la convention relative au Pacte territorial à conclure entre l'Etat, le Département, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale yvelinois et les Parcs Naturels Régionaux, maîtres d'ouvrage délégués, sur un programme d'actions adapté aux enjeux locaux
- 24-053** **APPROUVE à l'unanimité des votants** (6 abstentions : Pascal Michelot, Nadine Villevalois, Benoit Pouyet, Elisabeth Sandjivy, Agnès Cordonnier, Françoise

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupiillères

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millermont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Chancel) le cahier des charges pour la mise en location d'un bien intercommunal à usage d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2025

24-054 ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n°2 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT				Commentaires
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	777 SG 01 Quote-part subv invest transf cpte résul		920,00 €	Amortissement 2021 à 2024 pour les CEE perçus pour le changement de la chaudière de la piscine (2020)
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	7811 SG 020 Rep. amort. immos corpo. et incorp.		- 920,00 €	Equilibre
		- €	- €	

INVESTISSEMENT				Commentaires
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13938 SG 01	920,00 €		Amortissement 2021 à 2024 pour les CEE perçus pour le changement de la chaudière de la piscine (2020)
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28031 SG 01	226,84 €		Régularisation erreur imputation comptable bien 19-038 (amort 2021)
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28281 PISC 01		1 146,84 €	Equilibre
45-Opérations pour compte de tiers	458101 DEFIB 01	4 872,00 €		Achat 4 défibrillateurs (GAM)
21-Immobilisations Corporelles	2111 SG 020	- 4 872,00 €		Equilibre
45-Opérations pour compte de tiers	458201 DEFIB 01		17 916,00 €	Refacturation défibrillateurs reliquat 2022
45-Opérations pour compte de tiers	458202 CO2 01		9 910,00 €	Refacturation capteurs CO2 reliquat 2022
024-Produits de cession d'immobilisation	024 ZAPAVY2 01		- 27 826,00 €	Equilibre
		1 146,84 €	1 146,84 €	

24-055 AUTORISE à l'unanimité le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux Restes à réaliser et aux opérations d'ordre.

Chapitres	BP 2024	Propositions
20- Immobilisations incorporelles	798 000,00 €	199 500,00 €
204-Subventions d'équipement versé	4 581 976,04 €	1 145 494,01 €
21-Immobilisations corporelles	9 049 315,11 €	2 262 328,78 €

24-056 DECIDE à l'unanimité d'attribuer et de verser une subvention pour la gestion des gymnases aux communes de Beynes, pour un montant de 53 600,58 €, et de Jouars-Pontchartrain, pour un montant de 42 725,10 €

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette subvention.

24-057 AUTORISE à l'unanimité le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après.

Fonds de concours « Général » :

✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Beynes	Réaménagement RDC mairie	17 428,47 €
Auteuil-Le-Roi	Restauration des boiseries de l'église	6 965,00 €
Auteuil-Le-Roi	Réparation de l'horloge et électrification de la cloche de l'église	5 717,25 €

✓ Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale)

Vicq	Rénovation du parking du musée	7 077,50 €
Auteuil-Le-Roi	Réparation de la chaussée rue des pressoirs	4 986,61 €

✓ Travaux favorisant le maintien du commerce local et de l’artisanat

Neauphle-Le-Château	Remplacement rideau métallique - agence de la Poste	8 460,00 €
---------------------	---	------------

✓ Travaux d’aménagements de sécurité (dont video protection) et d’accessibilité PMR

Neauphle-Le-Château	Nouvelle extension du système de vidéoprotection (tranche 2)	34 643,00 €
Neauphle-Le-Château	Marquage de securité aux abords des écoles	4 300,80 €
Le Tremblay sur Mauldre	Mise en sécurité du centre ville (zone 30 et cinénomètre)	4 400,53 €

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Beynes	Rénovation EP	43 109,37 €
Goupillières	Rénovation éclairage église par des Leds	13 389,85 €
Garancières	Remplacement des menuiseries de la mairie	14 637,00 €
La Queue Lez Yvelines	Pose d'une pompe à chaleur (logement communal)	4 531,00 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours

24-058

DECIDE à l’unanimité d’accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu’aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour le **risque prévoyance** c’est-à-dire les risques liés à l’incapacité de travail, l’invalidité ou le décès,

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 7 euros / mois/ agent

PREND ACTE que l’adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d’un montant annuel de :

En cas d’adhésion à la convention de participation Prévoyance ou Santé :

- 100 € pour l’adhésion à la convention santé pour une collectivité de 10 à 49 agents.

En cas d’adhésion sur les deux risques (Prévoyance et Santé) :

- 180 € pour l’adhésion aux deux conventions (prévoyance et santé), pour une collectivité de 10 à 49 agents.

AUTORISE le Président à signer la convention d’adhésion à la convention de participation Prévoyance tout acte en découlant.

AUTORISE le Président à signer la convention de mutualisation avec le CIG

24-059

DECIDE à l’unanimité d’adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2026-2029.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l’habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu’à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération et du marché

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l’exercice correspondant

24-060

EMET à l’unanimité UN AVIS FAVORABLE, à la demande de la commune de Villiers-Saint-Frédéric d’octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

24-061

EMET à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE, à la demande de la commune de La Queue Lez Yvelines d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche.

24-062

EMET à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE, à la demande de la commune de Neauphle-le-Château d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

24-063

EMET à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE, à la demande de la commune de Garancières d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

24-064

PREND ACTE du rapport d'activité 2023 de la société Effia stationnement pour la gestion de parcs de stationnement aux abords des gares.



Le Président,

Hervé PLANCHENAUT